



Bourse du travail
Boulevard Pierre de Coubertin
58000 Nevers
Tel: 0386611860
Mel: snes-nievre@dijon.snes.edu

CIRCULAIRE N°2

SOMMAIRE

§ Elections du bureau du S2 de la Nièvre

§ Annexe : Déclaration de candidature

ÉLECTIONS DU BUREAU DU S2 DE LA NIÈVRE

En application du règlement intérieur adopté le 12 janvier 1983 par l'assemblée des S1, les élections du bureau du S2 s'organisent en parallèle avec les élections à la CA académique et à la CA nationale:

RAPPEL DES ARTICLES ESSENTIELS DU RÈGLEMENT:

Les syndiqués du département désignent tous les trois ans le bureau du S2 .

Le bureau de S2 est composé de neuf (9) membres qui élisent en leur sein au moins un secrétaire, deux secrétaires-adjoints et un trésorier .

La désignation du bureau de S2 fait l'objet d'un vote particulier lors des votes de renouvellement des Commissions Administratives de S3 et de S4, tous les trois ans.

Sont comptabilisées les voix de tous **les syndiqués du département à jour de leur cotisation dans les conditions définies pour les élections à la C.A. du S3.**

*« Article 9 : Tous les syndiqués à jour de leur cotisation à la date fixée pour les élections à la C.A. du S3 peuvent être candidats. Tous les candidats au bureau de S2 se présentent sur une liste se réclamant d'une motion d'orientation et **comprenant autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.** Il est souhaitable que chaque liste comporte autant de noms de suppléants. »*

LES LISTES ET LES MOTIONS D'ORIENTATION DEVRONT ÊTRE DÉPOSÉES AVANT LE 27 MARS 2024 DERNIER DÉLAI AU LOCAL DU S.N.E.S.

CHAQUE LISTE DEVRA ÊTRE ACCOMPAGNÉE, POUR CHAQUE CANDIDAT, DE SA DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE (VOIR EN ANNEXE).

LES MOTIONS D'ORIENTATION DEVRONT ÊTRE DACTYLOGRAPHIÉES ET LIMITÉES À UNE PAGE

Suite à la circulaire n°1, un seul appel à constituer une liste a été reçu par le bureau départemental :

- **Appel déposé par les membres du bureau sortant** : s'adresser à Alexandre VINOT et Olivier CROUZET, SNES-FSU, Bourse du Travail, Bd Pierre de Coubertin, 58000 NEVERS

Nous mettrons en ligne cet appel à candidature sur le site du SNES58 : <http://www.dijon.snes.edu/Nievre.html>.

Si vous souhaitez constituer d'autres listes, faites-vous connaître auprès du secrétariat départemental.

Pour les dates limites de syndicalisation, se reporter au prochain SNES DIJON et à la prochaine circulaire académique.

Bien cordialement,

Pour le Secrétariat Départemental
Olivier CROUZET